



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 031 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 6 octobre 2016

—
Président

M. Borys Wrzesnewskyj

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 6 octobre 2016

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.)): La séance est ouverte. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le comité le 25 février, le comité reprend son étude de la réunification des familles.

Notre premier groupe de témoins comprend Huda Bukhari, directrice exécutive, et Zena Al Hamdan, gestionnaire de programmes, du Centre communautaire arabe de Toronto. Bienvenue à nouveau.

Représentant la Canadian Alliance of Chinese Associations, nous avons Dianqi Wang, directeur exécutif, et Zaisun Ma, conseiller, qui témoignent tous deux de Vancouver par vidéoconférence.

Bienvenue à tous les témoins. Je donne maintenant la parole aux représentants du Centre communautaire arabe de Toronto. Vous avez sept minutes.

Mme Huda Bukhari (directrice exécutive, Centre communautaire arabe de Toronto): Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité, de nous avoir invités à témoigner.

Le Centre communautaire arabe de Toronto est une agence d'établissement financée par le gouvernement fédéral qui aide les nouveaux arrivants en provenance des pays arabes et tous les gens qui s'adressent à elle. En effet, nos services ne sont pas exclusivement réservés aux Arabes. Nous offrons entre autres une aide à l'établissement et des services liés à la réunification des familles.

Le Centre sert normalement environ 4 500 clients par an. Cette année en particulier — et grâce au financement supplémentaire d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada —, nous ouvrons un second bureau satellite à Scarborough. Je suis très heureuse d'apprendre que Salma Zahid est la députée qui représente cette région et je l'en remercie. Vous êtes tous invités à l'ouverture de ce second bureau, qui aura lieu vers la fin du mois.

Comme vous pouvez l'imaginer, nous avons offert pas mal de services d'aide à l'établissement aux Syriens qui sont arrivés depuis le mois de décembre dernier, mais aussi avant.

Zena vous donnera des détails sur certains des enjeux touchant notre clientèle en matière de réunification des familles.

Mme Zena Al Hamdan (gestionnaire des programmes, Centre communautaire arabe de Toronto): S'agissant du système de quota, nous sommes très heureux de constater que le quota est aujourd'hui le plus élevé depuis 1910.

Le premier problème concerne le super visa. S'il permet l'entrée très rapide des parents et des grands-parents, les conditions financières qui y sont associées ne sont pas réalistes et, dans la plupart des cas, ne peuvent pas être satisfaites. En moyenne, cela prend environ 10 ans pour un nouvel arrivant d'atteindre le niveau

du Canadien moyen. Le faire pendant trois années consécutives, pouvoir présenter une demande et attendre plus de deux ans avant que la demande ne soit approuvée, tout cela représente des années perdues pour les parents qui viennent dans le pays et des années perdues par rapport à l'aide à l'établissement, à la stabilité et à la contribution de ces nouveaux arrivants à l'économie canadienne.

La plupart des nouveaux arrivants doivent se mettre à niveau, et la plupart d'entre eux ont été admis dans le programme des travailleurs qualifiés. Les deux parents ne pourront pas entrer sur le marché sans cette mise à niveau, ce qui laisse... Si la famille dispose des revenus nécessaires pour assumer les frais élevés de garde d'enfants, qui représentent un seuil beaucoup plus élevé, elle ne sera pas admissible aux subventions. Un des parents devra donc rester à la maison, d'où une perte énorme sur le plan des contributions. La présence des grands-parents non seulement permettrait d'offrir stabilité, maintien des valeurs familiales et tranquillité d'esprit, mais accélérerait aussi l'entrée des nouveaux arrivants sur le marché du travail et la contribution que ceux-ci offrent à la société.

La première question que posent la plupart de nos clients est celle-ci: « Comment puis-je faire venir mes parents et mes enfants qui ont plus de 19 ans? » La responsabilité que l'on a envers les parents ne s'arrête pas un certain âge et celle que l'on a envers les enfants ne prend pas fin automatiquement lorsqu'ils ont 19 ans. Beaucoup de nouveaux arrivants se voient forcer de laisser à l'étranger un enfant qui a plus de 19 ans. L'enfant sera encore plus vieux lorsque sa demande d'immigration aura été traitée, même de façon accélérée.

L'autre problème a trait au parrainage du conjoint. Le temps de traitement est une chose, mais il y a aussi l'évaluation et l'examen minutieux auxquels est soumise la demande. Les critères de ce qui constitue un mariage légitime sont très précis et très rigides. Beaucoup d'agents ne sont pas au courant des rapports que les conjoints entretiennent avant le mariage dans d'autres cultures. Dans de nombreux cas, les conjoints ne sont pas jugés crédibles parce qu'ils ne connaissent pas leur date exacte de naissance. Bien des gens du Moyen-Orient ne célèbrent pas les anniversaires après l'âge de 10 ans. Dans d'autres cas, ils ne connaissent pas les détails exacts du travail du conjoint, ou encore le nom complet du premier conjoint. Nombre de nos clients font face à ce problème.

Le dernier problème concerne les frais liés à la demande. Il est presque insurmontable pour nos clients comme pour la plupart des nouveaux arrivants. Les frais de 600 dollars exigés pour un nouvel arrivant qui travaille au salaire minimum pour subvenir aux besoins de sa famille ne peuvent pas être payés en un mois, ou même six mois. Nombre d'entre eux ne peuvent pas présenter leur demande à cause du montant d'argent qui est exigé, non seulement pour soumettre la demande, mais aussi pour traduire les documents, sans compter le temps d'attente.

Merci.

• (1545)

Le président: J'invite maintenant M. Dianqi Wang à faire son exposé. Vous avez sept minutes, monsieur.

M. Dianqi Wang (directeur exécutif, Canadian Alliance of Chinese Associations): Je suis le président de la Canadian Alliance of Chinese Associations. L'alliance a été créée...

Le président: Un instant s'il vous plaît, on dirait qu'il y a un problème d'interprétation.

Bon, vous pouvez y aller.

M. Dianqi Wang: Créée en 2008, l'alliance chapeaute 130 associations auxquelles adhèrent les nouveaux immigrants de Chine. Même si elle n'a que huit ans, elle a permis aux nouveaux immigrants de participer à des activités sociales et caritatives. Nous avons fait d'importantes contributions personnelles et financières, que ce soit à l'occasion du tremblement de terre en Chine, du typhon à Taïwan, des feux de forêt en Alberta ou de levée de fonds pour des hôpitaux locaux. Seulement pour les incendies de forêt en Alberta, nous avons recueilli des dons d'une valeur de 270 000 \$. Nous avons également fait des dons pour la restauration de la ville historique de Barkerville, dans le nord de la Colombie-Britannique.

Un autre volet de notre mandat consiste à faire connaître les préoccupations des nouveaux immigrants. Voilà pourquoi nous aimerions parler aujourd'hui de l'importance de la réunification des familles, dont les parents et les grands-parents. En Occident, la famille ne comprend que les parents et les enfants, mais dans de nombreux autres pays et traditions, la famille comprend les parents et les grands-parents. En Chine par exemple, la famille regroupe souvent quatre générations, voire cinq. Nous vivons ensemble et prenons soin les uns des autres. C'est ce modèle que continuent de suivre les immigrants à leur arrivée au Canada. Ce sujet est d'autant plus sensible que si vous laissez vos parents dans le pays d'origine, l'éloignement peut être éprouvant personnellement et pour la famille, et rendre les relations difficiles.

Le modèle familial chinois est bon et profitable à la fois pour la famille et pour la société. Son avantage le plus évident est que les parents et grands-parents peuvent s'occuper des enfants lorsque le père et la mère travaillent tous les deux. Ils peuvent aussi s'occuper du ménage. Ici, les services de garde d'enfants sont lacunaires et peuvent être très coûteux. Le problème peut être atténué en faisant venir les parents ou les grands-parents au Canada. À leur contact, les enfants peuvent conserver leur langue maternelle et leurs traditions.

Cette présence des parents ou des grands-parents non seulement enrichit le multiculturalisme, mais elle est utile pour le Canada au niveau du commerce international et des échanges mondiaux dans divers secteurs en favorisant l'ouverture à d'autres cultures.

Les enfants nés au Canada profitent de la présence des grands-parents, mais pas les enfants d'immigrants.

D'un point de vue économique, les parents et grands-parents qui sont parrainés ne sont pas un fardeau pour les contribuables.

Beaucoup de gens oublient que ces immigrants qui arrivent au Canada y apportent toutes leurs économies, leur savoir, leur expérience et leurs réseaux sociaux, autant de ressources qui proviennent de l'étranger. Parmi ces grands-parents, on trouve des universitaires, des artistes, des écrivains, des enseignants ou des ingénieurs. Même à la retraite, ils peuvent contribuer à la société, notamment par le bénévolat.

Êtes-vous entré dans un restaurant chinois le matin? À cette période de la journée, de nombreux aînés chinois à la retraite viennent boire leur thé ou prendre leur petit déjeuner. Dans la

journée, vous verrez de nombreux aînés dans les supermarchés ou les centres commerciaux faire des achats pour eux, leurs enfants et leurs petits-enfants. Leurs amis de Chine viennent leur rendre visite. Eux-mêmes retournent fréquemment en Chine pour rendre visite à des parents et amis. Tout cela est bon pour les voyages et le tourisme.

D'ailleurs, les vols entre le Canada et la Chine se multiplient. La compagnie aérienne chinoise Xiamen dessert Vancouver cette année. J'ai participé à l'inauguration de ces vols. À partir de novembre, il y aura des vols de Zhengzhou à Vancouver. D'autres compagnies se sont dites intéressées à offrir de nouveaux vols.

Il y a encore actuellement de nombreux problèmes et des situations absurdes dans le parrainage de parents et de grands-parents. Les autorités gouvernementales disent que les parents et grands-parents doivent attendre de quatre à cinq ans, mais l'attente peut aller jusqu'à huit ou dix ans.

• (1550)

Selon le gouvernement, l'examen effectué dans un consulat ou une ambassade prend de quatre à cinq ans. Mais avant cela, le requérant doit faire l'objet, au Canada, d'un examen qui peut, lui aussi, prendre de quatre à cinq ans. Si vous ajoutez les deux, cela peut prendre de huit à dix ans. Certaines familles attendent l'approbation pendant des années et, dans l'intervalle, des parents et des grands-parents décèdent.

Le gouvernement nous a parlé d'un délai de quatre à cinq ans. Il doit le réexaminer et probablement le réduire. Le Canada accepte environ 300 000 immigrants chaque année, dont des réfugiés. L'an dernier, il y en a eu 330 000, y compris les réfugiés syriens. Nous voudrions donc voir ce nombre augmenter et le délai d'attente réduit.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Wang.

La parole est à M. Ehsassi. Vous avez sept minutes, monsieur.

M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont témoigné. Leurs observations nous seront certainement utiles lorsque nous examinerons le dossier du parrainage familial.

Je commencerai par vous, madame Bukhari. Merci d'être revenue témoigner.

Votre centre fait un travail exceptionnel pour aider les nouveaux arrivants. Il les aide à se prendre en charge et à s'intégrer dans la société canadienne. Auriez-vous l'obligeance de nous parler de l'importance du parrainage familial dans l'autonomisation et l'intégration?

Mme Huda Bukhari: La réunification des familles est très utile pour aider les clients à se prendre en charge et pour leur tranquillité d'esprit. Le Moyen-Orient, d'où viennent de nombreux clients, traverse une période de troubles. Nos clients se sentent paralysés d'avoir laissé dans leur pays des membres de la famille, surtout des parents, et surtout des les avoir laissés dans des zones de conflit. Ils aimeraient les faire venir le plus rapidement possible. L'inquiétude dans laquelle ils sont de ne pas savoir s'ils pourront venir et le temps que pourrait prendre la procédure paralysent nombre d'entre eux. Ils semblent avoir du mal à se concentrer et à aller de l'avant.

En plus, les gens que nous voyons dans notre bureau ne cessent de penser à des moyens d'envoyer de l'argent aux membres de leur famille qui sont restés au pays. Ils essaient par exemple de leur envoyer 300 \$ ou 400 \$ par mois, par l'intermédiaire de quelqu'un qui retourne au pays ou qui est déjà là-bas. Cela grève leurs finances.

Le centre s'efforce d'informer les gens. C'est ce qu'il fait. Il les aide à remplir les formulaires de demande. Nous faisons des appels en leur nom. Nous les adressons à leur député si le traitement de la demande prend trop de temps. Toutes ces formalités les paralysent. Si vous savez que vos parents et tous vos enfants âgés de plus de 19 ans sont en Syrie, disons à Alep, vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour les faire sortir. C'est justement ce qui se passe en ce moment, et cela est paralysant.

Nous essayons d'être optimistes, mais dans la situation actuelle, où nous aidons la communauté syrienne, par exemple, et également dans les rapports que nous avons avec la communauté yéménite, la communauté érythréenne, la communauté soudanaise ou les autres communautés provenant de zones de conflit au Moyen-Orient, nous constatons que la situation les paralyse. Ils semblent ne pas pouvoir aller de l'avant, surtout les gens qui ont de jeunes enfants.

• (1555)

M. Ali Ehsassi: Merci.

Dans votre déclaration liminaire, madame Al Hamdan, vous parlez d'expériences vécues par des membres de la communauté arabe. Mille mercis pour vos conseils. Y a-t-il d'autres expériences propres à la communauté arabe que vous aimeriez partager avec nous aujourd'hui?

Mme Zena Al Hamdan: Sur la question du parrainage de conjoints, beaucoup de nos clients souhaitent fonder une famille après avoir pris le contrôle de leurs finances et de leur vie. Ils finissent par se marier et, au moment où ils reviennent, bien des détails qui semblent constituer des motifs de mariage légitime au Canada ne semblent pas être importants dans d'autres cultures.

Par rapport au travail, par exemple, de nombreux ingénieurs professionnels occupent des fonctions administratives dans d'autres compagnies. Lorsqu'on demande à l'épouse ce que fait son mari, elle répond la plupart du temps « Mon mari est ingénieur », parce que dans son pays, c'est ce qu'il est. Et sa réponse la rend moins crédible.

On pose des questions du genre: quelle est la date de naissance exacte de votre mari? Certains clients qui ont déjà été mariés doivent fournir le nom complet du premier conjoint. Ce sont ces petits détails qui posent problème. Il n'y a pas d'intention malveillante dans ces questions, mais dans bien des cas, il s'agit de détails qui n'ont aucune importance pour quelqu'un qui commence une nouvelle vie. Ce sont des facteurs dont on ne tient pas compte et, dans le cadre d'un mariage traditionnel au Moyen-Orient, le couple n'a pas beaucoup de temps pour établir les rapports que l'on sous-entend dans un contexte canadien. Dans bien des cas, cela aboutit à miner la crédibilité du conjoint et à douter de la légitimité du mariage.

M. Ali Ehsassi: Merci de ces précisions.

Je m'adresse maintenant à M. Wang.

Merci beaucoup de nous avoir expliqué l'importance de la réunification des familles et de quelle façon les membres de la famille, surtout les aînés, aident les enfants et les petits-enfants.

Auriez-vous l'amabilité de nous parler de votre expérience des super visas, qui représentent la nouvelle approche adoptée dans notre système d'immigration. Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure les membre de votre communauté en ont profité?

M. Dianqi Wang: Je vais demander à M. Ma de répondre à la question.

M. Zaixin Ma (conseiller, Canadian Alliance of Chinese Associations): Le supervisa est excellent et pratique. Il convient parfaitement aux grands-parents et aux parents qui viennent au Canada, mais c'est un visa temporaire qui n'offre pas de solution permanente. Les parents et les grands-parents ne peuvent rester au Canada que pendant un certain temps. Le supervisa n'offre donc pas de solution permanente.

Lorsque les détenteurs de ce visa viennent au Canada, leur assurance médicale leur coûte très cher. Ce n'est donc pas pour eux une solution permanente.

Si l'on parle d'une aide permanente, cela n'en constitue pas une à nos yeux.

Merci.

Le président: Monsieur Tilson, vous avez sept minutes.

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Je vous remercie tous de vos observations. L'objet de cette étude est manifestement de préparer un rapport en vue de recommander à la Chambre des communes ou au ministre les améliorations à apporter au programme de parrainage familial. Je vous sais gré des nombreux commentaires que vous avez faits sur l'avantage de faire venir les parents et les grands-parents.

M. Wang a parlé de la garde des enfants, de l'enseignement ou du maintien des compétences linguistiques, des bénévoles communautaires et des achats que l'on fait pour la famille, autant de choses excellentes.

Vous avez insisté sur le temps qu'il faut pour régler toutes ces questions et il semble, d'après votre expérience, que cela prend au moins quatre à cinq ans.

Je vais tout d'abord m'adresser à Mme Hamdan, mais vous pourriez chacun de vous faire des recommandations au comité sur les moyens d'améliorer le programme de parrainage familial.

•(1600)

Mme Zena Al Hamdan: Le programme de parrainage familial, surtout lorsqu'il s'agit des parents et des grands-parents, devrait souligner l'importance de l'aide apportée par les parents et les grands-parents pour faciliter l'intégration et l'établissement. C'est la première chose.

Deuxièmement, il faut envisager un revenu minimum réaliste. Le revenu que l'on considère comme un seuil est vraiment irréaliste pour la période envisagée. Et sur la question du délai de traitement de la demande, qui peut être de quatre ou cinq ans, il faut savoir que la situation et les besoins des gens peuvent changer pendant cette période. Enfin, le délai qui sépare la date d'arrivée des parents de la date à laquelle ils ont présenté la demande peut avoir des conséquences.

Pour ce qui est des délais de traitement, nous traitons les demandes de janvier 2014, ce qui remonte à plus de deux ans. Cela veut dire que les parents n'arriveront pas forcément tout de suite une fois que leur demande est traitée. Il faut vraiment tenir compte de tous ces facteurs.

M. David Tilson: Quel devrait être le délai de traitement?

Mme Zena Al Hamdan: La dernière fois que nous avons vérifié, nous avons constaté qu'on étudiait les demandes faites en janvier 2014.

M. David Tilson: Mais ma question concerne...

Mme Zena Al Hamdan: Nous recommanderions qu'il soit de moins de deux ans, c'est-à-dire entre 18 et 24 mois.

M. David Tilson: Monsieur Wang, le comité fera des recommandations au ministre à la Chambre des communes sur les améliorations à apporter au programme de parrainage familial. Avez-vous des recommandations à faire, que le comité pourrait étudier?

M. Zaixin Ma: Nous sommes tous les deux d'accord avec ce que vient de dire Mme Hamdan, à savoir que le délai de traitement devrait être réduit. Les normes de parrainage devraient être également réduites, car les immigrants qui viennent d'arriver n'ont pas de salaire élevé. Avant que le gouvernement libéral n'arrive au pouvoir, l'exigence relative au revenu ne s'appliquait, je crois, que pour un an. Elle s'applique aujourd'hui à trois ans. Nous aimerions revenir à seulement un an; autrement dit, le parrain n'aurait à fournir qu'une attestation de revenu d'un an. Ce serait plus pratique pour nous.

M. David Tilson: En 2014, le nombre de parents et grands-parents parrainés dans la catégorie du regroupement familial a été plafonné. La limite était de 5 000 nouvelles demandes, limite qui a été portée l'an dernier à 10 000. Que pensez-vous de ce plafond limitant le nombre de demandes de parrainage des parents et des grands-parents?

Je reviens à vous, madame Hamdan.

Mme Zena Al Hamdan: Sur les 310 000 demandes, seulement 10 000 concernaient les parents et grands-parents, ce qui est vraiment insuffisant par rapport au nombre de travailleurs qualifiés qui sont admis au Canada. Si vous tenez compte du fait que chacun d'entre eux apportera... Ce nombre devrait être au moins doublé, parce que beaucoup d'entre eux devront retourner sur le marché du travail avec l'aide de leurs parents. Le doublement de ce nombre serait suffisant dans les circonstances.

M. David Tilson: Ma question portait sur les parents et les grands-parents.

Mme Huda Bukhari: Je vais répondre. Le nombre de parents et de grands-parents acceptés est aujourd'hui de 10 000.

M. David Tilson: C'est exact.

Mme Huda Bukhari: Juste pour vous donner une idée: nous voyons 4 500 nouveaux clients par année à notre centre. Je répète: par année. Du nombre, je dirais que de 95 à 97 % viennent se renseigner sur le parrainage parental. Si on fait le calcul, à lui tout seul, le Centre communautaire arabe — un petit centre desservant une petite communauté — répond à 4 000 clients souhaitant faire venir leurs parents au pays.

•(1605)

M. David Tilson: À combien pourrait s'élever le total?

Mme Huda Bukhari: Je dirais près de 30 000 par année, ce qui comprend les parents et les grands-parents.

M. David Tilson: Monsieur Wang, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Zaixin Ma: Nous sommes d'accord avec ce que Mme Bukhari vient de dire, soit 30 000 par année. Nous aimerions aussi remercier le ministre actuel d'avoir augmenté le nombre à 10 000, mais ce n'est pas assez: 30 000 serait mieux, mais pour tout dire, nous voudrions que ce quota soit annulé. Les autres catégories ne sont visées par aucun quota, alors pourquoi en imposer un à la catégorie du regroupement familial? Les gens qui présentent une demande dans cette catégorie sont des Canadiens. Ils vivent déjà au Canada, alors pourquoi imposer des restrictions aux citoyens du Canada?

Le président: Merci, monsieur Ma.

Madame Kwan, vous avez sept minutes.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Merci beaucoup à tous les témoins d'avoir accepté de comparaître aujourd'hui devant notre comité.

Messieurs Wang et Ma, dans la mesure où votre organisme représente un grand nombre de groupes d'immigrants de la vallée du bas Fraser, j'aimerais savoir s'il y aurait des exemples précis de cas ou de problèmes se rapportant au processus de de réunification avec les parents et les grands-parents dont vous aimeriez nous faire part.

M. Zaixin Ma: Personnellement, je crois que les délais constituent le principal problème. Beaucoup de gens, de couples, ont besoin de travailler s'ils veulent subvenir aux besoins de leurs enfants. Ils espèrent donc que leurs parents ou leurs grands-parents pourront venir les rejoindre pour les aider à prendre soin des enfants pendant qu'ils seront au travail.

Quand ils finissent par arriver, après toutes ces années... Parfois, cela peut prendre de quatre à cinq ans. On fait une demande au Canada, et il faut attendre quatre ou cinq ans avant qu'elle soit traitée, au Canada. Les papiers sont ensuite envoyés à Pékin, où l'ambassade met quatre ou cinq ans de plus pour traiter le dossier. Au total, on parle de 8 à 10 ans.

Si une personne doit attendre de 8 à 10 ans — un laps de temps énorme dans une vie... Certaines familles hésitent à avoir des enfants. Elles n'osent pas en avoir parce qu'il n'y aura personne pour s'en occuper.

Certaines familles dont les deux parents sont obligés de travailler renvoient leurs enfants en Chine afin que leurs grands-parents puissent s'en occuper. C'est une solution, mais elle est loin d'être raisonnable. Ce sont nous enfants à nous, alors pourquoi devraient-ils être élevés par leurs grands-parents en Chine? Quand ils reviennent ici, ils subissent énormément de pression.

Nous espérons qu'IRCC comprendra les difficultés que nous devons surmonter au quotidien et autorisera nos parents et nos grands-parents à venir nous rejoindre afin que nous puissions retourner sur le marché du travail.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup.

Je crois que nous avons entendu l'opinion de tout le monde. J'aimerais maintenant parler de l'aspect pécuniaire, de la pression financière que subissent les familles, qu'il s'agisse du super visa ou de la citoyenneté, du seuil associé au parrainage et du montant connexe.

À ce sujet, j'aimerais que vous nous disiez ce que le gouvernement pourrait faire. Le seuil associé au parrainage devrait-être être abaissé, la période visée par la preuve de revenu devrait-elle être plus courte? J'aimerais vraiment savoir ce que vous en pensez ou entendre les histoires que vous pourriez avoir à nous raconter là-dessus.

Je commencerai par les témoins qui sont ici, à Ottawa, après quoi nous entendrons ceux qui sont en vidéoconférence.

● (1610)

Mme Huda Bukhari: Merci.

Depuis un an et demi environ, les familles sont de plus en plus grosses.

Voici un exemple: il y a deux semaines, un client est venu nous voir parce qu'il souhaitait parrainer ses parents encore au Moyen-Orient. Il a sept enfants. Avec sa femme et lui, cela fait neuf. Ajoutons ses parents et nous sommes rendus à une famille de 11 personnes. L'employé qui l'a reçu est venu me voir pour me demander: « Comment vais-je lui dire qu'il ne réussira jamais à faire venir ses parents ici? » Il voulait que ses parents viennent au Canada pour prendre soin des enfants et s'en occuper.

Je recommanderais d'abaisser les exigences. Abaissons le seuil et les exigences de bases et raccourcissons la période de parrainage, qui est actuellement de 10 ans. Bien souvent, les parents meurent avant la fin des 10 ans.

Selon nous, cette période devrait si possible être de cinq ans pour les parents et les grands-parents. Pour bien des clients, le montant qu'ils doivent garantir devrait lui aussi être moins élevé. Ils ont besoin de leurs parents. Sans eux, ils se sentent incomplets. Comme dans bien des cultures, la famille n'englobe pas seulement le père, la mère et les enfants, alors c'est comme si ces gens laissaient une partie d'eux-mêmes derrière eux.

Mme Jenny Kwan: Messieurs Wang ou Ma, avez-vous quelque chose à dire sur les exigences financières?

M. Zaixin Ma: Nous aimerions nous aussi que les frais soient moins élevés. Nous avons un ami en Chine, Qingdao. Il a environ 35 ans et il est col blanc. Sa femme fait actuellement son doctorat. Ils n'ont qu'un enfant, qui a un an et demi. Sa femme doit arrêter ses études pour prendre soin de leur enfant. Résultat: ils ne répondent pas au critère sur le revenu, puisque sa femme est sans emploi. Des exemples comme celui-là, il y en a plein. On parle de jeunes gens très instruits. Si leurs parents pouvaient venir les aider, ils pourraient mieux participer à la société canadienne. Dans le cas contraire, ils s'en feront aussi pour leurs parents. Alors en plus d'avoir du mal à

prendre soin de leurs enfants, ils s'inquiéteront pour leurs parents et devront se rendre en Chine pour leur rendre visite.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Ma.

M. Zaixin Ma: D'accord.

Le président: Madame Dzerowicz, on vous écoute.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci infiniment pour ces excellents exposés. Merci aussi d'être parmi nous aujourd'hui.

Je commencerai en revenant sur les premières questions posées par Mme Kwan. Cinq ans pour traiter une demande me semble effectivement assez long, et je suis particulièrement étonnée d'apprendre qu'on doit ajouter cinq autres années dans le pays d'origine.

J'aimerais pousser la question un peu plus loin. J'étudie personnellement tous les dossiers qui atterrissent sur mon bureau. Tous. Je veux comprendre ce qui se passe. Différentes raisons peuvent expliquer pourquoi c'est si long. Parfois, c'est la distance physique, puisque la personne visée est dans une autre partie du monde. Parfois, c'est parce que le contrôle de sécurité prend plus de temps. Parfois aussi, personne ne sait pourquoi: la demande suit son cours, mais personne ne sait trop où elle est rendue.

J'aimerais savoir où, selon vous, les choses bloquent le plus. Qu'on se le dise, il peut parfois s'agir d'une erreur sur le formulaire de demande. J'aimerais cependant que vous me disiez plus précisément... Généralement, c'est du côté de la sécurité que les choses bloquent. Si vous pouviez nous donner un peu plus d'information, ce serait très utile.

● (1615)

Mme Huda Bukhari: Pardonnez-moi. Vous permettez que j'y aille en premier?

Mme Julie Dzerowicz: Je vous en prie.

Mme Huda Bukhari: Merci.

Depuis six ou huit mois environ, la communauté yéménite se fait entendre. Elle est nouvelle dans notre centre. C'est de cette communauté que nous avons eu le plus de clients. C'est là un exemple. Les Yéménites sont des réfugiés au sens de la convention. Ils le sont devenus, et ce sont le plus souvent des hommes qui viennent au Canada. Ils ont laissé des membres de leur famille au Yémen, et ils font des demandes pour les faire venir. Ce ne sont pas des parrainages au sens général, mais des parrainages pour regrouper leur famille.

Le problème en ce moment, au Yémen, c'est que cette famille, ou plusieurs familles que nous avons commencé à voir, ne peut pas partir de son petit coin de pays à cause des bombardements. Les familles ne peuvent pas trouver de médecin désigné par le Canada dans leur région, si bien qu'elles ne peuvent pas avoir d'examen médical. Elles ne peuvent pas aller dans un poste de police pour obtenir un certificat de sécurité ou faire prendre leurs empreintes digitales.

Nous entendons des récits et voyons des images lorsque les clients se présentent au bureau et nous montrent que le bâtiment voisin du logement de leur famille a été bombardé et qu'elle ne peut pas quitter la région. Voilà ce que nous disent les Yéménites et ce que nous voyons presque tous les jours. Nous avons appris récemment qu'IRCC a désigné un médecin pour que les clients puissent subir leur examen médical, mais habite loin de la plupart de nos clients, qui ne peuvent pas aller le voir.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Conseil canadien pour les réfugiés afin de résoudre ce problème. Il s'agit là des Yéménites, mais en général, il faut beaucoup de temps pour obtenir les certificats de sécurité. Nous le comprenons. Il est vrai qu'il faut les obtenir, mais lorsque le certificat arrive, l'examen médical est périmé. Il faut retourner en subir un autre et payer encore les tests. Au Moyen-Orient, les tests médicaux coûtent très cher.

Mme Julie Dzerowicz: Vous dites qu'il faut beaucoup de temps pour obtenir le certificat de sécurité. Est-ce un an, six mois, un an et demi?

Mme Huda Bukhari: Cela peut prendre plus d'un an. Plus de deux ans, parfois. Et les résultats des examens médicaux ne sont valables que six mois.

Supposons qu'il s'agit d'une femme avec trois enfants et qu'ils doivent payer environ 200 \$ par personne pour un examen médical. Cela fait 600 \$ deux fois par an pour refaire cet examen. Puis, il faut attendre encore une nouvelle entrevue.

Il y a des problèmes qui se posent là-bas. Oui, j'admets que, parfois, des clients ne remplissent pas les documents ou ne les signent pas. Il faut recommencer, ce qui ralentit le processus. Nous pouvons toutefois nous occuper de ces problèmes de notre côté. Tout irait vraiment plus vite si on pouvait accélérer les contrôles de sécurité et les examens médicaux.

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

Je m'adresse aux témoins de Vancouver. Il est un peu troublant d'apprendre qu'il faut cinq ans de plus pour l'étude d'un dossier à Beijing. C'est probablement une moyenne.

C'est pour tout le monde ou seulement dans certains cas? Pourriez-vous me donner une meilleure idée de la situation?

Je parlerai ensuite du parrainage de conjoints.

M. Zaixin Ma: Tout le monde n'a pas nécessairement à attendre pendant ces cinq années et plus. Certains sont acceptés plus rapidement. Mais généralement, dans les exemples qu'on nous présente, il faut compter d'habitude de huit à 10 ans. Pour une minorité, c'est plus rapide.

Nous voudrions demander à IRCC pourquoi il faut tant de temps. Beaucoup d'amis ont présenté leur demande, mais ils doivent attendre longtemps. Ils font parfois des erreurs dans le formulaire de demande, mais parfois, ils attendent sans raison. Nous voudrions poser la question au ministère. Pourquoi l'attente est-elle si longue, parfois?

• (1620)

Mme Julie Dzerowicz: À propos du parrainage de conjoints, je voudrais bien poser beaucoup plus de questions sur les refus. Que recommanderiez-vous à ce sujet? S'agit-il seulement d'offrir plus de formation aux fonctionnaires d'IRCC? Quelle solution recommanderiez-vous?

Le président: Une réponse en cinq secondes, s'il vous plaît.

Mme Huda Bukhari: Oui, nous recommandons instamment de la formation pour les fonctionnaires d'IRCC...

Le président: Merci.

Mme Huda Bukhari: ... pour qu'ils connaissent mieux — désolée, monsieur le président — la culture à laquelle ils ont affaire et les gens qui viendront au Canada

Le président: Merci.

Monsieur Saroya, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

M. Bob Saroya (Markham—Unionville, PCC): Merci à tous les témoins. Il est agréable de vous revoir. Merci de votre présence et de vos excellents exposés.

Quelles sortes de question voudriez-vous? Si j'ai bien compris tout à l'heure, il arrive qu'on ne connaisse pas le vrai nom du mari, sa date de naissance ni son occupation. Ce sont des questions du contrôle de sécurité qui permettent d'éviter de faire venir les mauvaises personnes au Canada.

Que proposez-vous pour assurer cet équilibre qui permet d'exclure les mauvaises personnes et de faire venir les bonnes?

Mme Zena Al Hamdan: Comme Huda l'a dit, les fonctionnaires de l'ambassade qui font l'évaluation et les entrevues doivent connaître un peu le contexte culturel de la personne interviewée, le contexte non seulement du pays, mais aussi des différentes classes. Certaines personnes, certaines classes sont plus au courant du mode de vie occidental.

Par exemple, il y a des choses qui concernent le mode de vie du conjoint au Canada et les détails à ce sujet. Ils savent un peu ce qu'est la vie au Canada. D'autres conjoints, de classes différentes, ne savent pas vraiment...

Le fonctionnaire qui mène l'entrevue devrait connaître un peu le contexte de ce qui constitue un mariage légitime dans une culture donnée. Oui, il y a bien des façons de frauder le système, mais au fond, la plupart des cas jugés non crédibles ne sont pas tranchés avec malveillance. Il y a une série normalisée de questions auxquelles il faut répondre par oui ou non.

M. Bob Saroya: D'accord. Tout...

Mme Huda Bukhari: Par contre, nous avons toute confiance dans le gouvernement du Canada pour appliquer le contrôle de sécurité. Quant aux cas que nous voyons, aux personnes qui se présentent à notre bureau en ce moment... Cette dernière semaine encore, nous avons eu deux cas où les demandes de parrainage de conjoint n'ont pas été jugées sérieuses. Par exemple, une femme qui est déjà ici n'a pas dit à son mari qu'elle souffrait de stress. Si elle le lui avait dit, il aurait pensé que cela voulait dire qu'elle était en colère, dans le contexte culturel, ce qui aurait causé plus de problèmes. Elle ne le lui a donc pas dit, mais elle a écrit dans la demande, entre autres choses, qu'elle souffrait de stress. Le mari a dit tout le reste au fonctionnaire, mais parce qu'il n'a pas parlé de stress, sa demande a été jugée inadmissible.

M. Bob Saroya: Y a-t-il des problèmes du même ordre à Vancouver?

M. Zaixin Ma: Je suis en partie d'accord avec les témoins de Toronto. La parenté est importante dans les collectivités et les familles chinoises. Nous ne sommes pas aussi indépendants qu'on peut l'être dans la conception occidentale classique. Nous aimerions vivre les uns près des autres, dans le même bâtiment. Nous veillons les uns sur les autres et entretenons le lien de parenté. Des fonctionnaires caucasiens peuvent ne pas comprendre cela. Pourquoi avez-vous besoin de vos parents et de vos grands-parents ici pour que vous viviez tous ensemble? Je suis porté à penser que nos fonctionnaires qui travaillent avec ces demandeurs devraient comprendre davantage le contexte culturel de la communauté.

Lorsque les parents arrivent au Canada, ils ne sont pas un fardeau pour la société canadienne. Ils apportent avec eux non seulement leur revenu, leur pension, mais aussi leurs connaissances et leurs autres contributions à la société pour aider à atténuer les difficultés de la famille en s'occupant des petits-enfants. Les couples qui travaillent sont plus libres, ils sont dégagés du travail domestique après leur dure journée de travail.

•(1625)

Le président: Merci, monsieur Ma.

Monsieur Tabbara, cinq minutes. Allez-y.

M. Marwan Tabbara (Kitchener-Sud—Hespeler, Lib.): Merci à vous tous d'être ici pour notre étude de la réunification des familles. Je sais que les deux groupes ont fait un travail admirable pour aider les familles à se regrouper et à intégrer notre société.

J'ai une question à poser à Mmes Al Hamdan et Bukhari. Désolé si je prononce mal vos noms.

Ma question découle de l'expérience suivante dont j'ai entendu parler. Je vais vous donner l'exemple d'un de mes électeurs. Ces gens sont venus de l'étranger: la mère, le père et un fils. Mais dans une demande distincte, il y avait une fille qui avait 19 ans, je crois. Je crois qu'elle avait 17 ou 18 ans et elle était mariée. Elle a donc dû faire une demande à part avec son mari.

Pouvez-vous nous parler d'expériences dont vous avez été témoins et qui ont occasionné des souffrances? Des cas, peut-être, où une partie de la famille est venue au Canada pendant que la deuxième se trouve toujours dans le pays d'origine.

Mme Huda Bukhari: Je vais commencer, et Zena ajoutera son témoignage.

Depuis près de deux ans, nous constatons que les nouveaux arrivants syriens sont de jeunes parents. Ce sont des parents de 15 ou 16 ans qui ont deux ou trois enfants. Ils n'étaient pas nécessairement dans le dossier de leurs parents, et leurs parents sont ici. Comme nos collègues de Vancouver l'ont dit, les liens de parenté sont très

importants. Il devient très difficile pour les parents de parrainer leur fille de 16 ans qui a un mari, même si elle a 18 ans, peut-être, et trois enfants. Au Canada, cela constitue une unité familiale.

C'est pourquoi j'ai dit, au début de mon exposé, que le Canada devait peut-être s'interroger sur la notion de famille. Il s'agit de leur fille et de leurs petits-enfants, mais parce que la fille est considérée comme mariée, il s'agit d'un dossier distinct. Cela complique beaucoup les choses.

Ce n'est pas le seul cas semblable que nous ayons vu. Nous avons une cliente qui est également syrienne. Elle n'est pas venue dans la dernière vague de nouveaux arrivants. Elle est ici depuis un moment, depuis près de trois ans. Ses deux enfants ont pu fuir la Syrie et se trouvent maintenant en Turquie. L'un d'eux à 23 ans et l'autre 17. Elle ne peut pas les faire venir. Elle a eu des difficultés énormes à essayer de faire venir ses enfants, seulement parce qu'elle s'est remariée. Telles sont les lois canadiennes. Elle s'est remariée à un autre homme et n'est plus avec le père, qui est toujours en Syrie. Le jeune de 17 ans est considéré comme mineur et devra retourner en Syrie ou obtenir des documents de son père en Syrie — avec qui il ne peut pas communiquer parce qu'on ne sait pas s'il vit toujours — pour pouvoir se faire parrainer.

Sa soeur plus âgée a 23 ans. Sa mère ne peut pas la parrainer. Elle se trouve en Turquie et s'occupe de son frère cadet. Et la mère est en pleurs dans notre bureau. Voilà le genre de cas que nous voyons. Ces gens ne viennent pas seulement de Syrie, mais de tout le Moyen-Orient.

•(1630)

M. Marwan Tabbara: Je voudrais poursuivre dans le même ordre d'idée.

Ma prochaine question s'adresse à MM. Wang et Ma. Vous avez beaucoup parlé des parents et des grands-parents. Comme vous le savez, le gouvernement actuel a fait passer de 5 000 à 10 000 le nombre de parrainages de parents et grands-parents. Pourriez-vous expliquer le contexte culturel dont vous avez parlé, du rôle central que les grands-parents peuvent jouer pour aider les jeunes familles à élever leurs enfants? Dans votre premier témoignage, vous avez parlé d'un restaurant et du fait que les aînés...

Le président: Vous avez 20 secondes.

M. Marwan Tabbara: ... y travaillent. Pourriez-vous préciser très rapidement?

M. Zaixin Ma: D'abord, nous remercions IRCC, qui a porté le nombre de parrainage à 10 000, mais notre recommandation... Compte tenu de notre réalité, 10 000, ce n'est pas assez pour répondre à nos besoins. Les témoins de Toronto ont recommandé 30 000, et nous sommes d'accord.

Dans la tradition chinoise, notre insistance sur les liens de parenté n'est pas du tout la même que dans la culture occidentale.

Xiexie

Le président: Merci, monsieur Ma.

Monsieur Tilson, vous avez cinq minutes.

M. David Tilson: L'âge minimum pour parrainer un conjoint est de 18 ans. Cela convient-il?

Mme Huda Bukhari: Cela ne convient peut-être pas au Canada, mais au Moyen-Orient...

M. David Tilson: Les parrains se trouvent au Canada. De toute évidence, ils ont un rôle financier à jouer. Mais ils doivent aussi avoir la maturité voulue. Un jeune qui a 18 ans en moyenne a-t-il les ressources financières qu'il faut pour accueillir ses parents et ses grands-parents?

Mme Huda Bukhari: Ces jeunes ont la maturité, mais ont-ils les ressources financières dans notre communauté? Non. Nous voyons maintenant des enfants syriens prendre soin de leurs parents et agir en leur nom. Ils sont aguerris. Le Moyen-Orient traverse et a traversé tant de bouleversements que ces enfants ont pris de la maturité.

M. David Tilson: J'en suis certain.

Si un jeune de 18 ans n'a pas les ressources financières voulues, quel serait un âge qui convient?

Mme Huda Bukhari: Nous ne voulons pas vivre dans la dépendance non plus. Si quelqu'un peut travailler et est ensuite capable de s'occuper de ses parents et grands-parents ou de quelqu'un qui ne se sent pas bien... Si un jeune de 18 ans peut satisfaire aux exigences financières de base, c'est acceptable.

M. David Tilson: Le parrain doit montrer qu'il a le revenu nécessaire pour subvenir aux besoins du membre de la famille qu'il parraine. Cette preuve doit prendre la forme de déclarations de revenu ou de documents de l'Agence du revenu du Canada.

Cela a-t-il occasionné des problèmes aux gens que vous côtoyez?

Mme Huda Bukhari: Seulement pour ceux qui ne sont pas au Canada depuis trois ans. Les clients qui sont arrivés ces deux dernières années ont du mal, puisqu'il faut produire les déclarations de revenu de trois années.

Le président: Monsieur Saroya, vous avez la parole.

M. Bob Saroya: Monsieur Wang, vous avez dit que la charge financière était trop lourde pour qu'on puisse parrainer quelqu'un dans la catégorie de la famille. Vous avez dit qu'elle était moins lourde, par le passé. Quel est le montant exigé aujourd'hui, comparé à ce qu'il était sous le gouvernement précédent?

•(1635)

M. Zaixin Ma: Le gouvernement libéral qui a précédé le dernier gouvernement conservateur n'exigeait une preuve de revenu que sur un an. Arrivés au pouvoir, les conservateurs ont demandé trois ans. Le gouvernement libéral actuel demande toujours trois ans. Nous recommandons d'en revenir à une attestation de revenu sur un an.

Le parrain voudrait aussi que la période d'attente soit réduite. Il est difficile pour les nouveaux immigrants de trouver un emploi. Leur bagage culturel et leur langue ne sont pas les mêmes. Il leur est très difficile de trouver des emplois bien payés dans des grandes entreprises. Le plus souvent, ils trouvent du travail dans des petites entreprises et ont un salaire horaire de 15 \$. Leur revenu annuel n'est que de 30 000 \$ ou 40 000 \$.

En ce moment, on exige de 50 000 \$ à 60 000 \$. Les deux parents doivent donc travailler. Si l'un d'eux doit rester à la maison pour s'occuper de l'enfant, ils ne pourront pas satisfaire aux exigences financières et ils ne seront pas capables de parrainer leurs parents ou leurs grands-parents.

Le président: Vous avez 30 secondes.

M. Bob Saroya: Vous avez dit tous les deux que 19 ans, c'était trop jeune. Quel âge recommandez-vous pour la catégorie de la famille?

Mme Huda Bukhari: Je recommande 24 ans.

Le président: Merci.

Monsieur Ma.

M. Zaixin Ma: La culture chinoise est différente de celle du Moyen-Orient. Nos parents sont plus âgés. Dans la vingtaine. Peut-être 24 ans.

Le président: Merci aux témoins de ce groupe d'avoir comparu.

Nous allons suspendre la séance.

•(1635)

_____ (Pause) _____

•(1645)

Le président: La séance reprend.

Je souhaite la bienvenue aux témoins du deuxième groupe. Nous accueillons Usha George, vice-présidente par intérim, Recherche et innovation, Ryerson University, qui témoignera à titre personnel par vidéoconférence. Du Centre for Newcomers, Anila Lee Yuen, présidente et directrice générale, témoignera par vidéoconférence depuis Calgary. Elle est accompagnée par Admasu Tachble, directeur, Établissement et développement de carrière. Enfin, Madine VanderPlaat, professeure à Saint Mary's University, témoignera à titre personnel depuis Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Bienvenue. Vous aurez chacun sept minutes, si vous le voulez bien, et nous entendrons d'abord Mme Anila Yuen, du Centre for Newcomers.

•(1650)

Mme Anila Lee Yuen (présidente et directrice générale, Centre for Newcomers): Bonjour. Je m'appelle Anila Lee Yuen et je suis directrice générale du Centre for Newcomers. Je suis accompagnée par M. Admasu Tachble, directeur de l'établissement et du développement de carrière.

Je vous remercie de me permettre de vous entretenir. Le Centre for Newcomers est un organisme d'aide à l'établissement situé à Calgary, en Alberta. Nous accueillons chaque année environ 10 000 immigrants et réfugiés dans le cadre de tous nos programmes d'établissement. Les réfugiés représentent environ 20 % du total.

À propos de la réunification des familles, le sujet d'aujourd'hui, nous entendons beaucoup de réactions favorables à l'orientation que le gouvernement actuel adopte. Cette politique se traduit par une augmentation, à IRCC, du nombre d'immigrants qu'on peut accepter dans la catégorie de la famille. Globalement, le Centre for Newcomers estime que la politique d'immigration du Canada appuie généralement les nouveaux arrivants et que, à l'égard de notre diaspora canadienne, il reste des défis à relever.

Aujourd'hui, je voudrais surtout parler du principal problème qu'est la réunification des familles avec les parents et les grands-parents. Nous souhaiterions vraiment que le gouvernement continue de revoir sa politique sur le parrainage des parents et grands-parents pour qu'il soit plus facile aux enfants et aux petits-enfants de les parrainer.

La période des demandes de parrainage des parents et grands-parents est très courte. On nous dit que, dès que le quota est atteint, les demandes qui restent sont rejetées. Pis encore, d'après ce que nos clients nous disent, les délais de traitement se situent dans une fourchette de trois à cinq ans, ce qui est vraiment trop long, quand on veut regrouper sa famille.

Ceux qui essuient un refus se font aussi refuser, à notre avis, un élément qui est un indicateur de base de la qualité de vie, soit le soutien familial et la capacité de faire une recherche efficace d'emploi. C'est qu'ils n'ont pas le bon service de garde des enfants que les grands-parents peuvent offrir, et que les services de garde actuellement offerts sur le marché coûtent souvent trop cher. En Alberta, le coût de ce service est très élevé, et les familles ont beaucoup de mal à trouver un service de garde économique. Le fait que les grands-parents ne puissent pas assurer ce service se traduit par une charge financière pour la famille.

La charge financière de la famille s'alourdit aussi parce que tous ses membres ne sont pas au même endroit. Nous constatons que les nouveaux couples d'immigrants doivent non seulement s'occuper de leurs enfants canadiens ici, mais aussi envoyer de l'argent à leurs parents pour subvenir à leurs besoins.

Nous voulons aussi dire un mot du programme de super visa. Nous ne croyons pas que ce soit une solution de rechange durable au parrainage direct et à l'immigration des parents et des grands-parents parce que, actuellement, ce programme est très lourd, financièrement et moralement, pour bien des familles. Les exigences financières du super visa, ce sont les vols qu'il faut réserver pour que les parents et grands-parents puissent venir et repartir, mais il y a aussi le coût élevé des soins de santé, car il faut avoir de l'assurance.

Autre chose. Comme ces grands-parents ne peuvent pas travailler, une fois que leurs petits-enfants vont à l'école, il y a une perte de revenu pour la famille, le revenu que les grands-parents apporteraient s'ils pouvaient travailler légalement au Canada. Sur le plan psychologique, le programme est très éprouvant pour l'unité familiale et les petits-enfants dont les grands-parents, avant tout, viennent s'occuper. Les enfants s'attachent aux grands-parents. Cela les aide à s'épanouir et à grandir. Il peut être vraiment traumatisant pour ces enfants canadiens de voir leurs grands-parents obligés de partir pour ensuite revenir ou ne pas pouvoir rester après l'expiration du visa.

Les grands-parents éduquent les enfants et s'en occupent, ce qui tisse un lien solide entre enfants et grands-parents et facilite la construction de l'identité des enfants. Les grands-parents obtiennent la satisfaction de contribuer à l'unité familiale. Ils contribuent à combler le fossé des générations et inculquent des valeurs culturelles fondées sur l'identité, ce qui est important pour la cohésion familiale et l'unité familiale. Cela permet aussi au couple de nouveaux arrivants d'accumuler son capital social chez lui.

• (1655)

Je peux parler d'expérience. Si ma grand-mère vivait toujours, elle aurait aujourd'hui 106 ans. Elle a vécu avec ma famille pendant toute mon enfance. Je suis convaincue que toutes mes réalisations, je les dois à l'éducation et aux soins que j'ai reçus d'elle, au lien qu'elle a noué avec moi et mon frère. Cela a permis à mes deux parents de travailler et à mon frère et moi d'avoir la sécurité, des soins et une éducation à la maison.

Je suis vraiment reconnaissante d'avoir eu cette chance, et j'espère que tous les autres Canadiens nés de parents immigrants pourront vivre cette expérience enrichissante qui améliore la confiance en soi.

Enfin, nous voulons parler des grands-parents qui sont ici grâce aux super visas. Ils n'ont pas accès aux services et soutiens dont ils ont besoin pour le bien-être de la famille et leur propre qualité de vie. S'ils étaient parrainés, ils auraient accès à tous les services d'établissement et aux organismes comme Centre for Newcomers, où ils pourraient prendre des cours d'anglais, recevoir gratuitement des conseils en matière d'établissement et d'emploi. Lorsque leurs petits-enfants grandissent et commencent à aller à l'école, ils pourraient travailler et participer plus pleinement à d'autres aspects de la société canadienne, faisant diminuer l'isolement social et enrichissant la diaspora canadienne et obtenant toutes les choses merveilleuses que cela apporte.

Pour toutes les raisons que j'ai données, et à la lumière des échanges avec nos propres clients à qui nous offrons des services de soutien, le Centre for Newcomers estime que le parrainage des parents et des grands-parents comme immigrants devrait être plus facile et plus rapide. Nous devrions abandonner le super visa et plutôt permettre à ces parents et grands-parents de devenir des résidents permanents et de rester ici.

Merci.

Le président: Merci.

Madame George, vous avez sept minutes. S'il vous plaît.

Mme Usha George (vice-présidente par intérim, Recherche et innovation, Ryerson University, à titre personnel): Merci beaucoup de m'accueillir. Je suis ravie d'être parmi vous. Depuis plus de 24 ans, depuis mon arrivée au Canada, je travaille avec les nouveaux arrivants et les immigrants. Trois ans comme travailleuse communautaire et le reste comme universitaire à l'Université de Toronto et maintenant à l'Université Ryerson.

Une grande partie de notre travail consiste à étudier les divers aspects de la politique d'immigration et de sa mise en oeuvre. Mon exposé d'aujourd'hui porte sur trois points principaux: les réfugiés, ceux qui ont demandé la réunification de leur famille dans le cadre du Programme concernant les aides familiaux résidents et le regroupement familial pour les parents et grands-parents.

Je rappelle à tous un objectif de notre politique sur l'immigration: soutenir l'autonomie et le bien-être social et économique des réfugiés en facilitant la réunification, au Canada, avec les membres de leur famille. Cela, pour les réfugiés. Dans l'ensemble, nous souhaitons que les familles soient regroupées au Canada.

Je soutiens que l'actuelle politique sur la réunification des familles ne satisfait pas à deux des trois objectifs énoncés dans notre politique d'immigration. Ce sont les volets social et humanitaire.

Commençons par l'aspect humanitaire, dans le cas des réfugiés. Comme on l'a dit, les réfugiés arrivent au Canada de pays déchirés par la guerre et ont eu des expériences traumatisantes avant leur migration. Ils ont fort peu de capital social, si bien que, au départ, ils cherchent n'importe quoi pour s'établir au Canada. L'absence de leur famille les perturbe et retarde leur propre établissement et leur intégration. Ils éprouvent donc un sentiment d'aliénation et de marginalisation.

De plus en plus, nous remarquons une féminisation des migrations. Beaucoup de réfugiés qui viennent maintenant au Canada sont des femmes seules avec des enfants. Ainsi, nous avons récemment parrainé une famille syrienne. Cette famille d'une mère seule avec trois enfants est arrivée il y a environ trois ans. Nous constatons que c'est très difficile pour les femmes qui viennent seules, sans beaucoup de capital social.

Dans l'ensemble, il y a assez de statistiques pour montrer que les délais de traitement sont très longs et qu'il faut faire preuve de beaucoup de patience. Je n'entre pas dans les détails des problèmes de bureaucratie et de processus, comme les tests ADN et la catégorie des membres de la famille exclus, ni de celui d'un répondant qui toucherait l'aide sociale. Tout cela mis à part, le seul fait que le processus soit si long est très éprouvant pour les réfugiés.

Deuxième exemple et deuxième argument, le Programme concernant les aides familiaux résidants. Par le passé, ces aides devaient vivre dans la famille d'accueil pendant deux ans, après quoi ils pouvaient avoir un permis de travail ouvert.

Voici une histoire dont j'ai eu connaissance récemment. J'ai changé le nom de cette personne que je connais très bien. Marie est venue au Canada comme aide familiale en novembre 2009. En 2012, elle a obtenu un permis de travail ouvert. Elle a demandé la résidence permanente en mars 2012. Cela fait quatre ans et demi, et elle attend toujours une réponse du ministère de l'Immigration. Quand elle est venue au Canada, en 2009, ses enfants avaient quatre ans et deux ans et demi. Ils ont maintenant 11 et 9 ans. Elle ne les a pas vus depuis sept ans.

Marie n'est qu'un cas parmi une multitude, des personnes qui sont prises dans le système au Canada, et il y en a beaucoup, d'après ce que me dit Marie. Elles ont même un groupe de soutien pour discuter de leurs expériences.

Nous savons que la lenteur de l'étude des dossiers a des conséquences pour le bien-être des enfants qui viennent retrouver leur mère au bout de cinq ou six ans.

● (1700)

Nous connaissons bien le phénomène des « enfants au baril », surtout depuis l'époque où le programme des aides familiaux venant de Jamaïque était très actif. Le terme « baril » fait allusion aux enfants qui recevaient de leur mère au Canada des barils de plastique bleus, remplis de produits divers et de vêtements, avec l'espoir que la réunification aurait lieu très rapidement. Des études ont révélé que, même lorsque la réunification a lieu, il y a de nombreux problèmes de bien-être affectif et d'adaptation sociale, d'adaptation et de rendement scolaires, et ainsi de suite.

Il y a eu un certain nombre d'études sur la communauté philippine et surtout sur les enfants qui ont rejoint leur mère qui participait au Programme des aides familiaux résidants. J'ignore si c'est Madine, mais quelqu'un a réalisé une étude sur les enfants philippins. L'une de ses conclusions, c'est que le quart des filles et le tiers des garçons qui se sont inscrits en 8^e année vers la fin des années 90 n'avaient pas leur diplôme en 2003. L'âge moyen à la séparation est de 5 à 6 ans.

Lorsqu'ils retrouvent leur mère, s'ils la retrouvent, les enfants ont 13 ou 14 ans.

J'ai lu aussi que nombre de ces enfants se joignent à des gangs parce qu'ils n'ont pas de bons résultats à l'école et se sentent isolés. Il y a beaucoup d'exemples d'enfants philippins qui ne réussissent pas dans notre système scolaire à cause de la séparation et de l'anxiété, parce qu'ils manquent de soutien, surtout sur le plan affectif. Bien sûr, ils ont...

Le président: S'il vous plaît, madame George, il vous reste 20 secondes.

Mme Usha George: Très bien.

L'autre problème est celui du super visa pour les grands-parents et les parents. On dirait que les couples sont coincés dans un système. S'ils n'ont pas assez d'argent, ils ne peuvent pas parrainer leurs parents qui, pour leur part, veulent aider à s'occuper des enfants, ce qui permet aux deux parents de travailler. Ils sont prisonniers de ce système.

Le président: Merci, madame George.

Madame VanderPlaat, vous avez sept minutes. Je vous en prie.

Dre Madine VanderPlaat (professeure, Saint Mary's University, À titre personnel): Merci de me donner l'occasion d'adresser la parole au comité.

Je comparais expressément pour parler de la valeur du parrainage de parents et de grands-parents immigrants. J'espère notamment vous proposer pour vos délibérations à venir un contexte théorique et méthodologique plus robuste.

Le parrainage des parents et grands-parents est depuis longtemps une question très litigieuse, des opinions divergentes s'affrontant au sujet de la stratégie canadienne de l'immigration. Une grande partie du débat, voire sa totalité, repose sur un discours, une narration plutôt que sur des données empiriques. En des termes très simplistes, disons que la discussion sur la valeur du parrainage des parents et grands-parents oppose ceux qui préconisent une justification humanitaire de la réunification des familles et ceux qui s'élèvent contre cette politique pour des raisons d'ordre économique.

L'opposition à une grande politique sur la réunification des familles repose sur un impératif économique: même si les familles sont peut-être bonnes pour le bien-être des personnes, l'immigration de la catégorie de la famille n'est pas forcément dans l'intérêt économique supérieur de l'État. Plus particulièrement, les parents et les grands-parents parrainés sont perçus comme une charge potentielle pour la société canadienne parce qu'ils semblent avoir une capacité moindre d'apporter une contribution économique et risquent de peser sur les systèmes d'aide sociale et de santé.

La position humanitaire, par contre, découle de l'impératif moral lié à l'adhésion du Canada à un certain nombre de conventions internationales qui reconnaissent le droit des migrants à être rejoints par leur famille. En outre, selon la position humanitaire, l'accès de chacun à sa famille est non seulement un droit, mais aussi un élément indispensable au bien-être social, physique, psychologique et spirituel des nouveaux arrivants.

Dans l'état actuel des choses, le débat entre la position humanitaire plutôt altruiste et le point de vue économique instrumentaliste n'est pas particulièrement utile, dans une large mesure, parce qu'on n'y trouve pas un terrain commun qui permettrait l'argumentation. Un cadre de discussion plus fructueux est proposé par ceux qui soutiennent que les idées de contribution et de fardeau sont mal définies par les interprétations dominantes de l'intégration, fondées sur l'économie et le capital humain.

Les chercheurs qui adoptent ce point de vue soutiennent que non seulement la famille est bonne pour le bien-être de la personne, mais qu'elle l'est aussi pour l'ensemble de la société, parce que les relations et les réseaux axés sur la famille peuvent soutenir et faciliter l'établissement et l'intégration. Par exemple, en gardant les enfants et en travaillant dans les entreprises familiales, les parents et grands-parents parrainés peuvent contribuer au bien-être économique global de la famille et soutenir les études et les activités sur le marché du travail d'autres membres de la famille. Grâce au bénévolat, au réseautage informel et au travail dans la famille, ils peuvent aussi contribuer à la cohésion de la communauté et à la formation de capital social. En outre, la possibilité de parrainer des parents peut être un élément important pour attirer et garder des immigrants, ce qui est très important dans mon coin de pays.

Le problème du discours axé sur la contribution différente de ces arrivants est que ce qui « pourrait » se produire est plus ou moins fondé sur la spéculation plutôt que sur des faits concrets. On n'a guère accordé d'attention à l'élaboration de modèles pour vérifier les contributions non économiques de ces nouveaux arrivants, ou à l'élaboration de meilleurs modèles pour mesurer les contributions économiques différentes de ce groupe. Pourtant, on juge essentielle la compréhension de l'apport de familles différentes à l'expérience de l'immigration.

Les recherches que j'ai menées avec mes collègues Howard Ramos et Yoko Yoshida, de l'Université Dalhousie, ne sont qu'un effort tout à fait préliminaire en vue d'un examen plus minutieux du rôle des parents et grands-parents parrainés à cet égard. À partir de l'enquête longitudinale des immigrants au Canada et, ensuite, de la base de données longitudinale sur l'immigration, nous avons décelé des différences intéressantes entre les parents et grands-parents parrainés et d'autres immigrants.

Certaines différences tendent à appuyer le point de vue selon lequel ils seraient un fardeau, car les parents et grands-parents parrainés ont plus de chances d'être des femmes peu instruites et âgées, qui ont peu d'expérience de travail, connaissent moins bien les langues officielles et ne sont pas mariées. Mais ces immigrants ne sont pas aussi âgés que certains le pensent. Leur âge moyen, selon l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, est de 60 ans. Près de 70 % d'entre eux ont moins de 65 ans. Cela remet gravement en doute les opinions exprimées par un journaliste d'Edmonton, qui a écrit : « La plupart de ces immigrants âgés ne travailleront jamais ou alors très peu entre le moment de leur admission et leur décès. »

• (1705)

Cela mène à une autre observation étonnante. Seulement 30 % des parents et grands-parents parrainés déclarent comme activité première qu'ils sont retraités. Quant aux 70 % qui restent, ils travaillent — en fait, 40 % de cette population travaille —, sont travailleurs autonomes ou, dans le cas de beaucoup de femmes, s'occupent de la famille et du foyer. Tout cela conforte la thèse d'une contribution de nature différente.

Ces observations ouvrent des pistes importantes pour les recherches à faire si on veut éclairer correctement le débat sur l'immigration de la catégorie de la famille.

D'abord, il faut reconnaître que l'immigration, l'intégration et l'établissement sont une expérience familiale. Par définition, les immigrants de la catégorie de la famille font partie d'une unité sociale plus large. Par conséquent, les arguments fondés sur leurs résultats comme individus, et surtout sur les indicateurs économiques, sont outrageusement trompeurs.

Deuxièmement, notre analyse appuie la thèse de la contribution différente de ces arrivants. Les parents et grands-parents parrainés sont actifs, ce qui soutient la théorie voulant que des recherches plus poussées s'imposent pour voir comment ce groupe peut non seulement servir les intérêts supérieurs de la famille, mais aussi, par ses activités sociales, culturelles et productives, les intérêts supérieurs de l'État.

Je demande donc que les orientations futures s'appuient sur une base de recherche très solide, une base qui suppose d'abord que l'immigration est un projet familial et qui prend en compte les multiples façons entrecroisées dont les membres d'une famille peuvent, collectivement, contribuer au bien-être de la famille et du pays.

Merci

• (1710)

Le président: Merci, madame VanderPlaatt.

Madame Zahid, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'avoir apporté leur point de vue à cette étude importante, et je les remercie de tout leur travail auprès des nouveaux immigrants.

Ma première question s'adresse à Mme George. C'est un vrai plaisir d'entendre quelqu'un qui a autant d'expérience et de compétence.

L'adaptation à un nouveau pays est une affaire complexe. Les immigrants mécontents de leur expérience d'établissement songent sérieusement à quitter le Canada. Dans votre étude *To Stay or Not to Stay: Characteristics Associated with Newcomers Planning to Remain in Canada*, vous examinez des facteurs propres à encourager les nouveaux immigrants à rester au Canada, une fois qu'ils y sont, malgré les difficultés de l'adaptation.

Pourriez-vous parler de l'importance que revêt la présence d'un conjoint ou de la famille élargie dans la décision de faire du Canada son pays permanent?

Mme Usha George: Bien sûr.

Cette étude, plus particulièrement, portait sur tous les immigrants qui sont venus au Canada et y sont restés moins de cinq ans.

Ils ont trouvé que le capital social qu'ils avaient avec la famille et les réseaux qu'ils ont créés à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté ethnique était pour eux un facteur puissant pour acquérir le sentiment d'appartenance, pour sentir que le Canada est leur deuxième patrie, se décrire comme des Indo-Canadiens, ou des Canadiens issus d'autres pays — le type d'identité hybride dont nous parlons. On a toujours pensé que ces réseaux sociaux, particulièrement la famille, étaient extrêmement importants.

Dans une autre étude, nous avons aussi constaté que les femmes, les épouses dans la famille affirmaient leur rôle d'agence, pour ainsi dire. Lorsqu'elles sortaient pour trouver du travail ou faire autre chose, elles établissaient des liens avec d'autres gens, qui appartenaient à leur communauté, mais pas toujours, et elles rapportaient de l'information à leur mari: « Voici un emploi. Voici une entreprise qui engage tel type de travailleurs. Pourquoi n'essaies-tu pas? »

J'ai fait une autre étude, *Tell me what I need to know*. Il s'agit en somme d'immigrantes qui nous disent: « Donnez-moi l'information. Je vais la traiter. Je suis capable de la chercher. » Tout cela se passe dans le cadre familial.

Ceux qui partent sont parfois déçus de ne pas avoir trouvé le genre de travail qu'ils voulaient, mais beaucoup ont l'impression qu'ils n'ont pas leur place. La présence de la famille et d'amis est un facteur très important pour eux.

Mme Salma Zahid: Merci.

Vous avez parlé expressément des femmes.

Pour obtenir le visa de conjointe, y a-t-il des femmes qui ont des difficultés à prouver la légitimité de leur mariage dans certaines parties du monde à cause de certaines valeurs culturelles ou parce que la personne qui les interviewe ne connaît pas leur culture, le contenu de leur culture?

• (1715)

Mme Usha George: Absolument. De l'extérieur, la perception des mariages dans différentes parties du monde est en fait un lourd fardeau pour ces femmes. Elles doivent prouver la légitimité de leur mariage. Les données recueillies dans ce cas, qui ne tiennent pas compte de la culture ni de la langue du couple, peuvent mener à des conclusions trompeuses au sujet de la validité du mariage et de l'authenticité de l'union.

Mme Salma Zahid: Merci.

Je poserai ma prochaine question à Mme Yuen et à M. Tachble. En ce qui concerne la réunification des familles, avez-vous remarqué qu'il y avait plus de difficultés pour certaines parties du monde que pour d'autres?

Dr Admasu Tachble (directeur, Établissement et développement de carrière, Centre for Newcomers): Cela dépend peut-être des critères que nous établissons, surtout lorsque nous exigeons une preuve de stabilité financière sur trois ans pour pouvoir parrainer un conjoint ou des parents. Dans certaines sociétés, ce peut être plus facile, mais surtout si on est Africain, les exigences imposées aux répondants sont beaucoup plus difficiles à satisfaire.

Le président: Merci, monsieur Tachble.

Madame Rempel, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mme VanderPlaat et la deuxième à Mme Yuen.

Situons d'abord le contexte. À 24 ans, j'ai déménagé de Winnipeg à Calgary. Je ne parlais pas dans un autre pays, mais, chose certaine, le fait que je n'avais pas de famille dans ma nouvelle ville a influencé ma décision de ne pas avoir d'enfants, décision qui tient toujours. Pour moi, la réunification des familles permet aux femmes d'avoir une participation plus poussée et plus importante sur le marché du travail au Canada.

Vous avez tous parlé d'un problème de perception au Canada. Vous avez tourné autour du pot, mais je le dirai carrément. On a l'impression que le programme de parrainage des parents et des grands-parents est un fardeau pour le système. Ce qui m'intéresserait beaucoup comme résultat de notre étude, ce serait un ensemble de moyens exemplaires de faire connaître concrètement la valeur d'immigrants comme ceux-là pour le Canada, de sorte que le grand public soit au courant des recherches comme celles dont vous avez parlé.

Voilà la première question que je vous adresse à toutes deux: y a-t-il un moyen exemplaire de faire connaître ces récits, cette information, de façon plus efficace?

Deuxièmement, y a-t-il des données que vous connaissez, l'une ou l'autre, ou que vous pourriez nous indiquer, montrant combien de gens, dans cette cohorte, se retrouvent à l'aide sociale et pourquoi? Au lieu de dire que nous ne voulons pas que les gens en arrivent là, ce qui relève du jugement de valeur, nous pourrions demander comment nous pouvons aider à surmonter les obstacles, s'il y en a. La langue est-elle un facteur? Voilà le genre de chose que nous pourrions demander

Voilà une question un peu touffue, mais pourriez-vous d'abord parler de la façon de mieux faire connaître la valeur de ce programme pour qu'il soit accepté par la société? Si vous estimez qu'il y a des obstacles sur le chemin de l'acceptation de ce programme dans la société canadienne, comment pouvons-nous les surmonter? Comment pouvons-nous examiner les données sur la fréquence du recours à l'aide sociale et les raisons qui l'expliquent?

J'adresse ces questions d'abord à la Dre VanderPlaat, puis à Mme Yuen.

Dre Madine VanderPlaat: Comme je l'ai dit, la seule façon de modifier les perceptions, c'est de faire de la recherche. Pour l'instant, tout ce qui se dit et tout ce qui s'est jamais dit des parents et grands-parents est pure spéculation. On suppose par exemple qu'ils sont vieux parce qu'on emploie le terme « grand-parent ». Or, ce n'est pas vrai, puisque 70 % d'entre eux ont moins de 65 ans. L'âge moyen est de 60 ans. Vous pouvez imaginer la gamme des âges.

Il y a des chiffres qu'on peut utiliser pour se battre, des chiffres et des récits qui montreront vraiment comment ces parents et grands-parents sont liés à leur famille, mais c'est un gros problème. Les données que nous avons sont analysées sans qu'on tienne compte de la famille qui est en cause, si bien que nous ne savons pas si le revenu de la famille a augmenté parce que, par exemple, la grand-mère garde les enfants.

Peut-être que je sers mes intérêts d'universitaire, mais je crois que, si nous ne faisons pas de recherche, ce ne seront que de vaines discussions.

•(1720)

L'hon. Michelle Rempel: Il me reste une minute. Je voudrais poursuivre.

Dre Madine VanderPlaat: Deuxièmement...

L'hon. Michelle Rempel: Désolée de vous interrompre, mais il ne me reste qu'une minute.

Pourriez vous très succinctement nous indiquer les recherches qui ont été faites sur la fréquence du recours à l'aide sociale par ce groupe?

Dre Madine VanderPlaat: Il y en a eu très peu, mais vous ne devez pas oublier qu'ils devaient être ici depuis 10 ans avant de pouvoir la demander. Et aux termes de la nouvelle loi, c'est 20 ans.

L'hon. Michelle Rempel: Bien sûr.

Madame Yuen.

Mme Anila Lee Yuen: Je vais simplement réitérer ce que le témoin vient de dire. La façon de combattre ces idées préconçues, c'est de faire des recherches et d'établir les faits. Plus nous en parlons... Au fond, il revient à nos dirigeants, à vous tous, au gouvernement, de parler de ces chiffres, d'utiliser ces chiffres et de rappeler que nous avons affaire à des unités familiales.

Ma propre grand-mère ne travaillait pas, mais j'ai l'assurance que, si elle n'avait pas été là, ma mère n'aurait pas pu travailler. Or, elle rapportait pas moins de 50 % du revenu du ménage. C'est ainsi que mon frère et moi avons pu fréquenter l'université et que je peux occuper le poste que j'ai maintenant. Je tiens cela de nombreuses sources.

Le président: Merci.

Madame Kwan, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup à tous les témoins. Vos témoignages ont été très instructifs.

La Dre VanderPlatt, compte tenu des chiffres que vous avez présentés au cours de la séance d'aujourd'hui, je me demande si vous pourriez communiquer cette étude et cette information au président et à la greffière. Je voudrais prendre connaissance de cette étude.

Le groupe qui a comparu avant vous a parlé de la valeur du parrainage des parents et grands-parents, comme vous l'avez fait dans votre exposé. Le quota a été porté de 5 000 à 10 000, mais il est épuisé dans les jours ou les heures qui suivent son ouverture. D'autres témoins ont dit qu'il faudrait le porter de 10 000 à 30 000. Je crois même que M. Wang, à Vancouver, ou M. Ma, a dit qu'il ne devrait y avoir aucune limite.

Qu'en pensez-vous? Ce chiffre de 10 000 devrait-il être majoré? J'adresse la question aux trois groupes de témoins.

Le président: Peut-être pourrions-nous commencer par Mme George.

Mme Usha George: Je ne suis pas en mesure de dire que le nombre devrait être illimité. C'est certainement une question d'admissibilité. Il va sans dire que le gouvernement et le comité ont le droit de définir les conditions d'admissibilité. Il faut assurément se fonder sur les besoins, la présence d'enfants dont il faut s'occuper, la disponibilité ou non de programmes après l'école. Je ne préconiserais pas un nombre illimité, puisque tout le système d'immigration repose sur des chiffres. Je dirais qu'il doit y avoir des limites raisonnables. Pour l'instant, le chiffre est trop bas pour un pays aussi grand que le nôtre...

Mme Jenny Kwan: Désolée de vous interrompre. Je ne sais pas combien de minutes il nous reste, mais je voudrais avoir une réponse rapide des autres témoins.

Le président: Madame Yuen.

Mme Anila Lee Yuen: Ce que je répondrai, madame Kwan, c'est que si le Canada veut continuer à attirer les meilleurs immigrants au monde, les plus brillants, il ne pourra pas y arriver en les considérant comme des personnes isolées. Il faut considérer ce qui les rendra heureux et épanouis et ils voudront venir. Cela veut dire qu'il faut les laisser venir avec ceux qu'ils aiment, y compris leurs parents.

Je n'ai pas de chiffre précis à proposer, mais il me semble important de considérer la famille comme un tout. Je ne dirais pas que le nombre doit être illimité. Nous avons nos critères de sécurité et autres. Je dirais que, au moins pour ceux qui sont déjà au Canada, ceux que nous avons déjà acceptés, nous devrions essayer d'améliorer leur qualité de vie pour qu'ils puissent devenir les meilleurs Canadiens qu'ils peuvent être.

•(1725)

Le président: Madame VanderPlaat.

Dre Madine VanderPlaat: J'ajouterais qu'il faut aussi tenir compte du contexte régional. Nous pourrions peut-être en accueillir un plus grand nombre dans le Canada atlantique. Cela aiderait à attirer et à garder plus d'immigrants si nous permettons la réunification d'un plus grand nombre de familles. Cela atténuerait peut-être les pressions sur les grands centres, là où il peut être difficile de donner tout le soutien voulu, même si les nouveaux arrivants peuvent apporter une contribution.

Mme Jenny Kwan: Merci.

Donc, d'un certain point de vue, nous pourrions faire correspondre le chiffre des autres catégories d'immigrants et celui des cas de réunification des familles. Si j'ai bien compris les réponses qu'on vient de me donner, si nous acceptons des immigrants, il faudrait les autoriser à amener leur famille et il faudrait les considérer comme une unité.

Je passe rapidement à l'aspect financier, car beaucoup de témoins et de familles de répondants disent que le seuil exigé est très lourd. Les nouveaux immigrants, surtout au début, ont souvent des salaires inférieurs, au moins légèrement, à celui de leurs collègues canadiens. Que pensez-vous d'un abaissement des exigences pour qu'il soit plus facile de parrainer les familles?

Je crois qu'il ne me reste que quelques secondes, donc...

Le président: Vous avez 20 secondes.

Mme Jenny Kwan: J'ai 20 secondes. Alors cinq secondes chacune. Très rapidement.

Le président: Dans le même ordre, s'il vous plaît..

Mme Usha George: Je m'empresse de confirmer. Oui, c'est très lourd. Nous devons examiner la question avec soin. Des études nous apprennent qu'il fallait autrefois cinq ans à un nouvel arrivant pour atteindre le salaire moyen des Canadiens, mais il lui faut aujourd'hui de 10 à 13 ans. Nous avons maintenu un seuil très exigeant, et nous devons...

Le président: Merci.

À vous, madame Yuen.

Mme Anila Lee Yuen: Oui. Et si nous tenons compte du fait que la plupart de ceux qui veulent faire venir leurs parents subviennent aussi aux besoins de ces parents dans leur pays d'origine, alors l'abaissement du seuil pour permettre la venue de ces membres de la famille ferait en sorte que cet argent reste au Canada. C'est un fait important à prendre en compte.

Le président: Merci. Malheureusement, nous devons passer à la question suivante.

Madame Dzerowicz, vous avez cinq minutes. À vous.

Mme Julie Dzerowicz: Merci, monsieur le président.

La Dre VanderPlaat, vous avez parlé de données longitudinales. Il se trouve que j'ai discuté de la question ce matin avec quelqu'un qui m'a dit que ce sont là des données uniques que seul le Canada recueille. Je voudrais bien avoir ces données. Je crois qu'il y a une ventilation selon les groupes culturels, comme les Portugais et les Sud-Asiatiques. Est-ce vrai?

Je crois que nous avons déjà demandé cette information.

Dre Madine VanderPlaat: Oui, je crois que c'est vrai.

Mme Julie Dzerowicz: Très bien. Je suis très curieuse.

Je voudrais suivre le fil et revenir sur certains éléments. Si nous avons un plafond d'immigration d'environ 300 000 personnes, ce qui est le chiffre de cette année, c'est que cela correspond à notre capacité d'accueil. J'ai l'impression que vous vous préoccupez toujours de la capacité des organismes d'aide à l'établissement, des services de santé ou des écoles, lorsqu'il s'agit d'établir un chiffre global.

Il me semble que nous nous entendons sur la nécessité de faire des recherches. Vous avez tous recommandé que nous fassions un peu plus de recherche non seulement pour dissiper certains mythes, mais aussi pour réunir des données. Je ne serais pas contre quelques conseils sur le type de recherche à réaliser, en dehors du pourcentage des nouveaux arrivants qui se retrouvent à l'aide sociale. Selon vous, quel genre de recherche faudrait-il faire pour établir le bon chiffre, pour ce qui est de la réunification des familles. La question s'adresse à tous.

Le président: Suivons maintenant l'ordre inverse.

Mme Julie Dzerowicz: C'est d'accord. Commençons par elle. Allez-y.

Le président: Madame VanderPlaat, la question s'adresse à vous.

Dre Madine VanderPlaat: Toute recherche dans ce domaine doit prendre la famille comme unité d'analyse. S'en tenir aux seuls parents et grands-parents ne nous apprendra rien. Si nous voulons

examiner l'aspect économique ou des questions de cet ordre, il faudra voir comment tout cela cadre avec une stratégie plus large de la famille pour l'établissement des immigrants et l'effort à consentir pour les garder chez nous.

Ces immigrants sont-ils un fardeau pour le système de santé? On en est réduit aux spéculations. C'est comme si on disait qu'ils sont vieux — je songe à ce journaliste qui a dit qu'ils mourront bientôt — au lieu de dire qu'ils apportent une contribution. Les jeunes enfants tombent malades aussi et coûtent très cher.

Nous devons tenir compte de bien des mythes, et la seule façon de les contourner, c'est de voir comment ce groupe s'insère dans un réseau social beaucoup plus large.

• (1730)

Le président: Passons à Mme Yuen.

Mme Julie Dzerowicz: Très bien, allez-y.

Mme Anila Lee Yuen: J'ajouterais ceci. Dans les recherches, il est vraiment crucial, puisque la dimension financière et le fardeau économique sont si importants, d'examiner sérieusement les divers cas. Il y a des parents qui peuvent travailler et qui font de longues heures, qui peuvent améliorer leur sort et progresser. Dans quelle mesure, la présence des parents influe-t-elle sur la capacité des couples de gagner un revenu, puisque les parents sont à la maison pour s'occuper des enfants, pour jouer ce rôle?

Il faut comprendre l'impact économique: dans quelle mesure les couples économisent-ils en frais de garde et peuvent-ils accroître leurs gains? Quant au stress dans leur existence et aux aptitudes des enfants, j'oserais dire, en m'appuyant sur mon expérience personnelle et celle d'autres personnes, que les enfants qui sont élevés avec l'aide de leurs grands-parents sont très heureux parce qu'ils reçoivent beaucoup d'attention et d'amour à la maison. D'après les études de cette nature, y a-t-il des différences entre ce groupe et les autres enfants qui sont peut-être des enfants à clé ou n'ont pas les mêmes soutiens?

Mme Usha George: Si j'ai une seconde, j'ajouterais ceci: si on réalise une étude intersectorielle, presque comme une modélisation économique, pour savoir comment les familles fonctionnent avec ou sans les grands-parents, en tenant compte de l'année d'arrivée, de la taille de l'unité familiale, etc., nous parviendrons à une bonne compréhension, surtout s'il y a des enfants qui doivent aller en service de garde ou qui ont besoin d'aide après l'école, et ainsi de suite. Je crois que nous pouvons y arriver en faisant une étude intersectionnelle.

Le président: Je remercie tous les témoins qui ont comparu aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>